Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260727-2026_132_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juillet deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi vingt-et-un juillet deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (18) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Armelle NOEL pouvoir à François LAMALLE, Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE pouvoir à Françoise RIOU, Muriel CARUHEL pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absent (1) : Gabin JUBAULT.

Madame Laurène BASLE a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Geneviève DEMUYDT, Responsable Finance, Commande publique.

Délibération n°132-2026
Attribution d'une subvention à l'association « Musique Rive Gauche »

Rapporteur : Véronique SALZE-LOZAC'H

Suite à la demande de l'association « Musique Rive Gauche » en date du 10 février 2026, il est proposé d'attribuer une subvention de 1000€ à cette association pour l'organisation de concerts et de la saison estivale « Musiques Rive Gauche en Côte d'Emeraude ».

L'association envisage également développer des actions de médiation sociale et culturelle par le biais d'animations musicales adaptées aux jeunes, aux aînés et aux personnes éloignées de l'offre culturelle.

Ces initiatives visent à renforcer l'inclusion sociale, à stimuler le lien intergénérationnel et le « bien vieillir », tout en initiant la jeunesse à la musique et en facilitant l'accès à la culture pour tous.

Elle souhaite enfin enrichir et promouvoir le patrimoine des orgues et former les organistes.

Pour rappel, le Conseil municipal avait voté une provision de 3 175 € lors de sa séance du 5 juin 2026. L'attribution de cette subvention sera imputée sur cette enveloppe budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *le versement d'une subvention de 1000€ à l'association « Musique Rive Gauche » pour les actions présentées ci-dessus ;*

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260727-2026_132_2-DE

- ***PRECISE*** *que cette subvention pourra faire l'objet d'un contrôle de sa bonne exécution par la collectivité ;*
- ***DIT*** *que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjointe déléguée à procéder au versement de cette subvention.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)